

**COMPTE RENDU SEANCE DU 29 JANVIER 2010**

le Conseil Municipal de la Commune de SAGNAT, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe BRIGAND, Maire,

**OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT ET DES TARIFS DU COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un columbarium de 10 cases a été construit au cimetière en 2009. Il indique qu'il est destinataire d'une demande d'occupation. En conséquence, il propose de fixer les tarifs d'occupation et d'adopter le règlement de ce dernier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs d'occupation du columbarium :
  - concession temporaire de 15 ans : 350 €,
  - concession temporaire de 30 ans : 500 €,auxquels s'ajoutent les droits d'enregistrement,
- accepte le règlement du columbarium qui fixe les conditions d'occupation,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion avec les instances de la préfecture pour l'obtention d'un financement pour la construction d'un nouveau pont sur la Brézentine.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé ;

- approuve le projet et les devis correspondants
- approuve son inscription au budget 2010, en section investissement
- approuve le plan de financement suivant :

Montant de l'étude pour constitution du dossier de déclaration auprès de la DDAF :	4 500,00 €
Montant devis d'une pêche électrique :	361,20 €
Montant devis Réfection du Pont :	126 497,93 €
<b>Total :</b>	<b>131 359,13 €</b>
D.G.E. 50% du HT :	65 679,57 €
Subvention exceptionnelle 30% du HT :	37 949,38 €
Part Communale :	27 730,18 €

- demande au maire de solliciter une subvention exceptionnelle auprès de l'Etat dans le cadre de l'enveloppe parlementaire 2010 à hauteur de 30% du montant HT des travaux.
- de donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents et finaliser ce projet.

**OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT SUR LA BREZENTINE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure à suivre pour la reconstruction du Pont sur la Brézentine, la première étape étant la constitution d'un dossier de déclaration dont la réalisation doit nous parvenir au plus tard le 31 mai 2010, pour une transmission au 15 juin aux services de la DDAF, l'ensemble des travaux devant être terminé en octobre.

Monsieur le Maire présente, suite à une consultation, le devis reçu du Bureau d'Etudes LARBRE pour la réalisation du dossier de déclaration, d'un montant HT de 4 500,00€.

Le Conseil Municipal, après examen et discussion :

- donne son accord pour le lancement de la procédure en vue de la reconstruction du Pont sur la Brézentine,
- valide le devis établi par le Bureau d'Etude LARBRE, pour un montant de 4 500,00 € HT,
- charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches et de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

## **OBJET: ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les possibilités d'actions de la Fondation du Patrimoine et notamment qu'elle peut intervenir dans la restauration du patrimoine non protégé.

Afin que la Fondation puisse intervenir il convient d'adhérer à celle-ci, le tarif de l'adhésion pour les communes de moins de 1000 habitants étant de 50 € minimum.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion et propose que la commune verse le montant minimum de 50€ pour l'adhésion.

Après examen et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion à la Fondation du Patrimoine et décide d'attribuer 50€ correspondant au tarif minimum pour les communes de moins de 1000 habitants.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Orientations budgétaires : le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil de l'informer sur l'état des voiries selon leur secteur, afin de programmer les travaux de voirie au budget 2010, sachant que ses travaux seront probablement réduits cette année, puisque la réparation du pont doit intervenir.

- Etude paysagère : afin de profiter de la subvention du 1% paysager de la RN145, qui doit se terminer en 2010, il est envisagé un aménagement du centre bourg. Conseil doit être sollicité auprès de la DDE dans le cadre de l'ATESAT, ainsi qu'auprès du CAUE de la Creuse.

Vu par nous, Maire de la Commune de Sagnat, pour être affiché le 11 juillet 2014 à la porte de la Mairie, conformément à l'article L2121-25 du CGCT

A Sagnat, le 11 juillet 2014

**COMPTE RENDU SEANCE DU 25 MARS 2010**

---

le Conseil Municipal de la Commune de SAGNAT, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe BRIGAND, Maire,

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRIMITIF 2009 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Le compte administratif 2009 a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

En fonctionnement les dépenses sont de 153 717,73€, les recettes de 199 474,79€, ce qui représente un excédent sur l'année 2009 de 45 757,06€ et un excédent cumulé de 184 284,11€.

En investissement: les dépenses sont de 73 778,32€, les recettes de 130 311,28€, ce qui représente un excédent sur l'année 2009 de 21 756,49€ et un besoin en financement de 15 842,02€ après prise en compte des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter 15 842,02€ de l'excédent en fonctionnement final, en couverture du besoin de financement de la section investissement et 138 527,05€ en recettes de fonctionnement au budget principal 2010.

**COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2009**

Les réalisations 2009 du CCAS laissent apparaître un excédent cumulé de 598,18€ qui sera reporté au budget primitif 2010.

**OBJET: AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans la continuité des travaux de restauration de l'Eglise, un aménagement du centre bourg serait souhaitable. Il informe le Conseil de sa rencontre avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour l'examen de ce projet dans le cadre de l'ATESAT.

Dans ce cadre, la DDT peut apporter une assistance à la rédaction de cahiers des charges, consultation des bureaux d'études, examen des offres.

Afin de pouvoir présenter un dossier chiffré pour l'obtention d'éventuelles subventions (DGE, 1% paysager), un levé de plan est indispensable, le coût d'un tel document serait de l'ordre de 1 500 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur ce projet d'aménagement du centre bourg et sollicite son accord pour lancer la consultation pour le levé de plan.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, que le projet d'aménagement du centre bourg peut être envisagé et donne son accord pour le lancement de la consultation pour le levé de plan.

**OBJET : APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 44 DE LA LOI DE FINANCES POUR 2010, CODIFIEES A L'ARTICLE L. 1615-6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, POUR LE VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2009.**

Monsieur le Maire Rappel au Conseil Municipal que la demande d'application de cette mesure avait été faite pour 2009. Il s'avère qu'elle n'a pas été prise en compte par la Préfecture. La demande est donc refaite pour 2010.

**OBJET: ACCES AUX HABITANTS - DESSERTE POSTALE**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier adressé par la Poste concernant l'accès aux habitants – desserte postale. Il informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la dénomination des rues, chemins et toutes voies publiques de la commune.

Il précise que l'amélioration de l'accès aux habitants est indispensable à la desserte postale, aux services de secours et d'urgence POUR UNE IDENTIFICATION rapide et efficace des lieux d'habitation lors de leurs interventions ou missions.

Il indique que dans le cadre de l'amélioration quotidienne de la qualité de service rendue aux administrés, la Direction du Courrier du Limousin souhaite nouer des partenariats étroits avec les autorités locales qui maîtrisent les ressorts de la gestion des voies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de procéder à la dénomination des rues, chemins et toutes voies publiques de la Commune de Sagnat, jugées nécessaires, afin de favoriser l'amélioration de l'accès aux habitants,
- de formaliser une charte de partenariat avec la Direction du Courrier du Limousin,
- autorise le Maire à signer cette charte et lui donne tout pouvoir pour l'accomplissement de cette opération.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Subvention voyage scolaire :

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'école Maternelle de Dun pour une classe de mer en mai. A cette occasion, il rappelle qu'afin de déterminer le montant d'une éventuelle subvention, il est nécessaire de connaître le budget du voyage établi par l'Etablissement scolaire auquel est versé l'aide et/ou la subvention envisagée pour équilibrer le budget. 7 enfants de la commune sont concernés par la classe de mer, une subvention de 25€ par enfant est envisagée, l'ensemble du Conseil décide d'attribuer une subvention de 175€.

Vu par nous, Maire de la Commune de Sagnat, pour être affiché le 26 mars 2010 à la porte de la Mairie, conformément à l'article L2121-25 du CGCT

A Sagnat, le 26 mars 2010

COMPTE RENDU SEANCE DU 14 AVRIL 2010

le Conseil Municipal de la Commune de SAGNAT, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe BRIGAND, Maire,

**OBJET : TROIS TAXES COMMUNALES**

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'état adressé par les Services Fiscaux pour la révision des 3 taxes 2010.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du tableau, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les 3 taxes pour l'année 2010, les taux sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 9.20 %
- Taxe foncière : 8.46 %
- Taxe foncière non bâti : 61.18 %

**OBJET : BUDGET COMMUNAL 2009**

Le budget 2010 s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement : Recettes 179 107,21 € (plus report ligne 002) 168 442,09 €	= 347 549,30€
Dépenses	= 347 549,30€
Investissement : Recettes (plus report RAR et 1068)	= 421 158,44€
Dépenses (plus report RAR et ligne 001)	= 421 158,44€

**OBJET : BUDGET DU CCAS 2009**

Les réalisations 2009 du CCAS laissent apparaître un excédent cumulé de 598,18 € qui sera reporté au budget 2010.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 515,18 €

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ATESAT (assistance technique fournie par l'état pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire)**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention ATESAT doit être renouvelée au 1<sup>er</sup> avril 2010. La commune répondant aux critères définis par la loi du 11 décembre 2001 et le décret du 27 septembre 2002 et figurant dans la liste des communes et groupements de communes éligibles fixées par arrêté préfectoral, Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les dispositions contenues dans le nouveau projet de convention présenté par les services de la DDT et autorise Monsieur Le Maire, à signer le projet en l'état.

**OBJET : CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE DUN-LE-PALESTEL**

Par délibération en date du 23 mars 2007, le Conseil Municipal de Sagnat donnait son accord de principe pour participer à la construction du Centre de Secours de Dun-Le-Palestel.

Le SDIS 23 assurant la maîtrise d'ouvrage, prenait en charge la totalité du programme et répercutait aux communes leur participation. Celle-ci étant de 50% du montant HT du programme répartis au prorata de la population, double compte, desservie en première intervention sur la base du recensement INSEE.

Le 28 janvier 2010, Monsieur le Président était autorisé par les membres du Bureau du CA-SDIC à signer et notifier le marché relatif à la construction du Centre de Secours sur un terrain cédé le 04 décembre 2008 par la commune de Dun-Le-Palestel.

L'enveloppe financière comprenant les travaux, la maîtrise d'œuvre, les contrôles techniques, les assurances, les frais divers, s'élève à 551 832,99 € HT.

Il convient que le Conseil Municipal confirme sa participation au vu du tableau de répartition qui lui a été fourni et arrête les modalités de versement de celle-ci comme prévu lors de la réunion des Maires en date du 25 février 2010.

Il a été proposé aux communes un versement unique de leur participation courant 2<sup>ème</sup> semestre 2010, sachant que, en cas de conclusion d'avenants aux marchés de travaux en cours de réalisation, il sera éventuellement procédé, sur justification, à un appel de fonds complémentaire en fin de programme.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- confirmer sa participation à la construction du Centre de Secours de Dun-Le-Palestel, selon le tableau de répartition joint, à savoir pour un montant de 10 428,81 € ;
- arrêter les modalités de versement de cette participation, à savoir un versement unique courant 2ème semestre 2010 sachant que, en cas de conclusion d'avenants au marché de travaux en cours de réalisation, il sera éventuellement procédé, sur justification, à un appel complémentaire en fin de programme.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions ci-dessus.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Brézentine Environnement : demande exceptionnelle de subvention.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Association Brézentine Environnement pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 200€ afin de pouvoir organiser une importante collation à la suite de la randonnée du 05 août 2010 sur le circuit de la Brézentine classé « d'intérêt communautaire ». Le Conseil Municipal décide d'accorder cette subvention et de la prévoir au budget 2010.

Vu par nous, Maire de la Commune de Sagnat, pour être affiché le 30 avril 2010 à la porte de la Mairie, conformément à l'article L2121-25 du CGCT

A Sagnat, le 30 avril 2010

**COMPTE RENDU SEANCE DU 28 MAI 2010**

---

le Conseil Municipal de la Commune de SAGNAT, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe BRIGAND, Maire,

**OBJET : AMENDE DE POLICE 2008**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la répartition des dotations des amendes de police 2007-2009 et informe le Conseil que la commune est éligible sur l'année 2008, pour un montant de 1 829,75€.

Monsieur le Maire rappelle que cette dotation doit servir à l'amélioration de la sécurité routière et propose que cette somme soit attribuée à l'achat de panneaux de signalisation.

**OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE DE DUN-LE-PALESTEL POUR PROJET « CIRQUE »**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier envoyé par la Directrice de l'Ecole Elémentaire de Dun-le-Palestel sollicitant la commune de Sagnat pour le versement d'une subvention de la commune pour un projet « cirque » du 14 au 18 juin 2010. Douze enfants de la commune sont concernés.

le Conseil Municipal décide de verser à l'Ecole Elémentaire de Dun-le-Palestel, dans le cadre du projet « cirque », la somme de 100 euros.

**OBJET : DEVIS LEVE DE PLAN AMENAGEMENT DU BOURG**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du bourg initié sous les conseils du service ATESAT de la DDT.

Avant toute étude, un levé de plan est nécessaire, une consultation a donc été lancée.

Trois Bureaux d'Etudes ont été consulté et ont répondu à l'appel à candidature et ont remis une offre.

Après étude et examen des différents devis, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des membres présents la SARL B.E.T. Fourgeaud, moins disante.

**OBJET : DOSSIER PONT DE LA BREZENTINE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de déclaration effectué par l'entreprise LARBRE pour la reconstruction du Pont sur la Brézentine, ce dossier doit être validé par les services de la police de l'eau. Dès réception de l'accord, les travaux pourront commencer.

Monsieur le Maire présente également une offre de l'entreprise LARBRE pour la Maîtrise d'œuvre de la reconstruction du Pont sur la Brézentine, le coût de cette prestation correspondrait à 7,5% du montant HT des travaux.

Il doit être repris contact avec l'entreprise LARBRE pour savoir si les délais prévus pour les travaux pourront être respectés si la maîtrise d'œuvre leur est confiée.

Vu par nous, Maire de la Commune de Sagnat, pour être affiché le 30 avril 2010 à la porte de la Mairie, conformément à l'article L2121-25 du CGCT

A Sagnat, le 16 juin 2010

**COMPTE RENDU SEANCE DU 02 JUILLET 2010**

---

Le Conseil Municipal de la Commune de SAGNAT, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe BRIGAND, Maire,

**OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT SUR LA BREZENTINE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise lors du Conseil Municipal du 29 janvier 2010 concernant le lancement de la procédure pour la reconstruction du Pont sur la Brézentine. Suite à cette décision, le dossier de déclaration « Loi sur l'Eau », établi par le Bureau d'Etude LARBRE, a été transmis à la DDAF, service de l'eau, dont il a été accusé réception le 11 juin 2010. Simultanément, a été lancée la procédure d'appel d'offre à la concurrence, sous forme d'une procédure adaptée ouverte (art. 28 CMP). La date et heures de réception des offres étant fixée au 02 juillet 2010, 17 heures.

Monsieur le Maire a souhaité que l'ensemble des membres du Conseil Municipal puisse participer à l'ouverture des plis, qui s'est déroulée ce jour, vendredi 02 juillet 2010 à partir de 20h30.

Monsieur le Maire rappelle les critères de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse, qui ont été déterminés, la valeur technique, puis le prix.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les cinq enveloppes réceptionnées.

Il est donc procédé à l'ouverture des plis,

Ont fait une offre : La SARL DEGAIT ; EBL Centre ; BOUILLOT BTP ; SARL TPCRB ; SARL DIJON BTP ;

Les membres du Conseil après avoir vérifié que l'ensemble des candidatures sont valables, il est procédé à l'étude technique des différentes offres.

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de retenir l'entreprise EBL Centre pour l'exécution du marché, pour un montant total HT de 121 421,50€ ;
- d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer tous documents relatifs à ce marché.

**OBJET : REHABILITATION LOGEMENT ECOLE – CHOIX BUREAU D'ETUDE**

La question sera étudiée lors d'un prochain conseil.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE EN VUE DE L'AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Selon la réglementation en vigueur, les subventions servant à l'acquisition de biens amortissables, doivent elles aussi être amorties.

La subvention obtenue dans le cadre des amendes de police et encaissée en 2002, pour un montant de 2 262,21€ n'a jamais été amortie. Il convient donc de régulariser la situation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'amortir la subvention d'un montant de 2 268,21€ sur 3 ans, soit 756,07€ par an ;
- de procéder aux opérations d'ordre proposées par Monsieur le Maire, sur le budget 2010.

Vu par nous, Maire de la Commune de Sagnat, pour être affiché le 12 juillet 2010 à la porte de la Mairie, conformément à l'article L2121-25 du CGCT

A Sagnat, le 12 juillet 2010



**COMPTE RENDU SEANCE DU 29 JUILLET 2010**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAGNAT, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe BRIGAND, Maire,  
Date de convocation le 23/07/2010.

**OBJET : AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 mai 2010, où il avait été décidé, que la somme de 1 829,75€, attribuée à la commune dans le cadre de la répartition de la dotation des amendes de police pour l'année 2008, serait affecté à la sécurité routière et notamment dans l'achat de panneaux de signalisation.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal le devis établi par la société SES, de fourniture de panneaux pour la mise en priorité de la Route Départementale n°46, d'un montant de 3 421,94€ HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce devis

Un état des lieux sur l'ensemble des voies communales doit être fait pour répertorier les manques en panneaux de signalisation.

**OBJET : ETUDE DEVIS REFECTION VOIRIES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 13 446,69€, pour un montant de dégâts estimés à 30340,00€, avait été attribuée à la commune lors des intempéries de mai 2008.

Un certain nombre de travaux urgents avaient été exécuté débloquent un acompte de cette subvention à hauteur de 4 680,19€.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient de solder cette subvention d'ici la fin de l'année.

En conséquence, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de réfection des pistes communales et demande au Conseil son avis sur cette prestation.

Il demande également si d'autres travaux doivent être envisagés. En effet, il convient également de monter le dossier pour le FDAEC, dont l'attribution de la dotation est fixée à 5 349,30€.

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, en respect des procédures de marché et au vu du montant estimés des travaux sur les pistes (+ de 4 000€), qu'il convient de procéder à une consultation, un cahier des charge sera établi.

**OBJET : REHABILITATION LOGEMENT ECOLE – CHOIX BUREAU D'ETUDE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabiliter le logement de l'école.

Suite à cette décision, une consultation a été lancée auprès de plusieurs architectes et/ou Bureaux d'Etudes et afin d'obtenir une proposition de prix pour l'étude préalable à la réhabilitation du logement de l'école.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la seule proposition établie par Monsieur Francis CHARISSOU, ce dernier intervenant à la demande de Mr Jacques PIN (Bureau d'Etudes Bâtiment à Guéret), initialement consulté.

Avaient également été consulté, le Bureau d'Etudes LARBRE et la SARL ARCA2.

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De retenir la proposition de Monsieur CHARISSOU, pour la mission d'étude préalable à la réhabilitation du logement de l'école, pour un montant HT de 3 150,00€
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer le contrat d'étude préalable.

**OBJET : DEMANDE ACHAT DELAISSE DE CHEMIN**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier d'une administrée au village de La Roche Bonneau. Cette dernière sollicite le Conseil pour l'acquisition d'une partie de courtilage devant sa maison et éventuellement une pointe en prolongement.

Concernant la partie devant sa propriété, le Conseil serait d'accord sur le principe de lui céder une partie de courtilage. Toutefois, après examen du plan, il s'avère que la pointe, que cette dernière souhaiterait acquérir, se situe devant la propriété d'un autre administré, lui obstruant tout passage pour accéder à son terrain.

Après discussion, il est décidé de reprendre contact avec la demanderesse pour lui proposer de contacter le propriétaire de la parcelle voisine et négocier l'accès à sa parcelle. Dans le cas où un accord interviendrait entre les deux propriétaires, le Conseil ne voit pas d'objection à la cession de l'ensemble du courtilage sollicité.

La question sera donc réétudier lors d'un prochain conseil.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

La Poste : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la Poste d'éditer des enveloppes pré timbrées au logo de la commune, en vue de promouvoir le patrimoine local. L'ensemble des membres présents du Conseil Municipal sont favorables à cette opération.

Vu par nous, Maire de la Commune de Sagnat, pour être affiché le 30 juillet 2010 à la porte de la Mairie, conformément à l'article L2121-25 du CGCT

A Sagnat, le 30 juillet 2010

**COMPTE RENDU SEANCE DU 01 OCTOBRE 2010**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAGNAT, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe BRIGAND, Maire,

**OBJET : ETUDE DEVIS REFECTION VOIRIES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise lors du dernier conseil, à savoir le lancement d'une consultation pour la réfection de pistes, travaux non effectués suite aux intempéries de mai 2008.

Monsieur le Maire présente au Conseil les 3 devis, suite à la consultation, Après examen des devis, répondants à un descriptif de travaux identiques, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir le devis moins disant.

**OBJET : RECHERCHE EN EAU ETUDE SUR LE TERRAIN – FORAGES**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le rejet de subvention sur 2010, concernant la recherche en eau sur la commune et rappelle que les demandes de subventions, pour 2011 doivent être déposées avant le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal le devis établi par le bureau d'étude ANTEA, pour l'étude sur le terrain, pour un montant 12 630,00 €HT. Il présente également les devis pour l'étape suivante, à savoir le pré-forage suivi d'essais, pour un montant de 9 790,00 € HT, et le suivi par un bureau d'étude pour un montant de 13 610 € HT.

Le financement s'établit ainsi:

	Montant HT	Taux subvention	Subvention agence de l'eau	Taux subvention	Subvention Conseil Général
Etude de recherche en eau	12 630,00	50%	6 315,00	30%	3 789,00
Forages, Suivi et Rapport	23 400,00	20%	4 680,00	30%	7 020,00
<b>PART COMMUNALE</b>					<b>14 226,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet technique et son coût ainsi que le financement prévisionnel; les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2011.
- Approuve l'engagement dans la poursuite de la procédure de recherche en eau.
- sollicite les aides publiques du Conseil Général et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne,
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

**OBJET : AMENAGEMENT DU BOURG – LANCEMENT PROCEDURE ADAPTEE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que suite à la réception du levé de plan par le bureau d'étude BET Fourgeaud, la DDT, dans le cadre de l'ATESAT, propose le lancement d'une procédure adaptée pour déterminer le maître d'œuvre qui établira le coût estimatif de l'aménagement nécessaire à l'établissement des dossiers de demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de poursuivre la démarche d'aménagement du bourg et décide de lancer l'appel d'offre à la concurrence de Maître d'oeuvre, sous forme de procédure adaptée.

**OBJET : VENTE COURTILLAGE VILLAGE DE LA ROCHE BONNEAU (n°01/10/2010-006)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la demande d'acquisition d'un courtilage faite par Madame CARRIAT Michèle domiciliée à la Roche Bonneau. Il s'agit d'une partie de terrain jouxtant ses bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner un avis favorable à la vente du courtilage situé à la Roche Bonneau au profit de Madame CARRIAT Michèle au prix de 2.00 € le m<sup>2</sup>,
- que tous les frais afférents à cette vente seraient à la charge de cette dernière,
- que Monsieur le Maire à tout pouvoir pour signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

## **OBJET : RECENSEMENT –REMUNERATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au recensement de la population en janvier-février 2010, une dotation de 498,00€ a été reçue de l'Etat.

Lors du recrutement de l'agent recenseur, il avait été précisé que ce dernier serait rémunéré en heures complémentaires et/ou pour travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, le versement complet de la dotation à l'agent recenseur, en heures complémentaires et frais de déplacement.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Accessibilité : Mme LANOTTE fait le compte rendu de la réunion du 20 septembre 2010, à Saint Sébastien, concernant la commune, les aménagements principaux pour être en conformité avec les normes d'accessibilités, sont l'aménagement d'un cheminement de la mairie à la salle polyvalente, ainsi que l'accès à l'église et au cimetière.

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour que ces aménagements soient intégrés à l'aménagement du bourg. Concernant l'accès à l'église cela peut-être prévu dans les travaux de voirie subventionnés par le FDAEC.

Vu par nous, Maire de la Commune de Sagnat, pour être affiché le 15 octobre 2010 à la porte de la Mairie, conformément à l'article L2121-25 du CGCT

A Sagnat, le 15 octobre 2010

**COMPTE RENDU SEANCE DU 29 OCTOBRE 2010**

---

Le Conseil Municipal de la Commune de SAGNAT, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe BRIGAND, Maire,

**OBJET : ETUDE DEVIS TRAVAUX VOIRIES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les derniers dégâts causés par les intempéries de mai 2008, doivent être effectués.

Monsieur le Maire présente, en conséquence, au Conseil Municipal le seul devis reçu concernant la réfection de la voirie au village de Beauvais, pour un montant HT de 5 378,00€.

Après examen du devis, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir ce devis du SIERS, pour un montant HT de 5 378,00 € soit 6 432,09 € TTC.

**OBJET:TRAVAUX AVEC PARTICIPATION DU FDAEC**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du devis estimatif concernant la remise en état de la voirie communale, plus particulièrement, la réfection de la Route de Tarsat, suite à la réfection du Pont, pour un montant HT de 10 719 €, soit 12 819,92 € TTC.

Monsieur Le Maire ajoute que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de voirie (FDAEC) d'un montant de 5 349,00 €.

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire et avoir pris connaissance du devis, accepte les travaux pour un montant de 12 819,92 € TTC.

**OBJET : POINT TRAVAUX DU PONT**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fin des travaux du Pont sur la Brézentine, la réception a eu lieu ce jour. Deux réserves ont été faites, pour une exécution du 19 novembre 2010, à savoir le nettoyage de quelques branches d'arbre et la pose du géotextile sur les quatre berges de la Brézentine.

**OBJET : POINT ETUDE LOGEMENT**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au mandatement de Monsieur Francis CHARISSOU, afin qu'il fasse une estimation des travaux de réhabilitation du logement de l'ancienne école, ce dernier est venu prendre les mesures et doit déposer son étude pour le 10 novembre 2010.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Demande d'une poubelle au cimetière : Monsieur CHIRON Julien fait part de la demande d'installation d'une poubelle au cimetière. Il est fréquent que les papiers et emballages des fleurs fanées, jetés par les visiteurs se retrouvent sur les accotements de la route et également dans les propriétés privées alentours.

Cette question ayant déjà été évoquée, il avait été jugé que l'installation d'une poubelle ne serait pas une bonne solution, le tri étant difficilement gérable à cet endroit. Malgré tout il est envisagé de solliciter le SIERS afin de faire un essai.

Vu par nous, Maire de la Commune de Sagnat, pour être affiché le 15 novembre 2010 à la porte de la Mairie, conformément à l'article L2121-25 du CGCT

A Sagnat, le 15 novembre 2010